



Valorisation des patrimoines bâti et naturel > Gestion différenciée des espaces verts

## Gestion et entretien différenciés des espaces verts

Lausanne (Suisse)



Les bermes routières se prêtent bien au traitement en prairie (photo : SPP).

Avec 127 000 habitants et 350 hectares d'espaces verts, la ville de Lausanne est, en importance, la 5e ville de Suisse. De par sa situation géographique, Lausanne est située au carrefour des grandes communications européennes mais elle est également le point de rencontre des espèces végétales d'origine nord-européenne et méditerranéenne ce qui lui confère une biodiversité floristique particulièrement riche.

Partant du double constat que nature et ville ne sont plus, depuis longtemps, deux univers qui s'opposent, et que la diversité des espèces est aujourd'hui plus grande dans la somme des biotopes d'une grande ville que dans les pay-

sages cultivés qui l'entourent, le service parcs et promenades de la ville de Lausanne a décidé d'appliquer les principes de gestion et d'entretien différenciés de ses espaces verts.

**Date de lancement du projet :** 1991

**Porteur :** Ville de Lausanne – Service des parcs et promenades (SPP)

**Population :** 127 000.

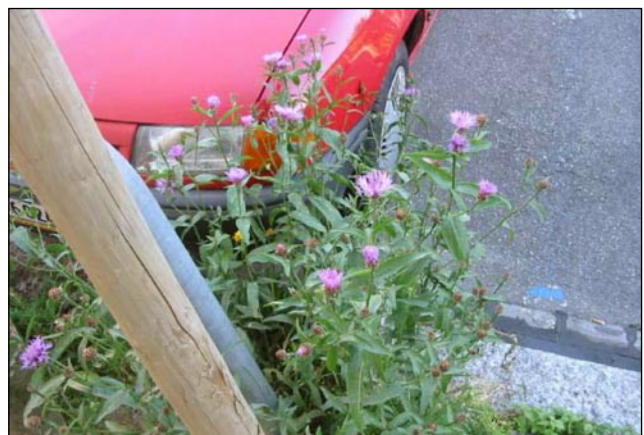
### Contexte :

Avec 26 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant, 1 460 ha d'espaces forestiers, 10 000 arbres (parcs et bordures de voie de circulation), Lausanne est une ville richement dotée en espaces « naturels » qu'il convient de conserver et préserver. C'est ainsi que le service des parcs et promenades, soutenu par les élus municipaux, s'est fixé comme objectif depuis 1991, d'associer au mieux les contraintes de la nature aux exigences des citoyens en adoptant une gestion et un entretien différenciés de ces espaces verts. Aujourd'hui, la ville de Lausanne mène une gestion différenciée sur 80% de ses 350 ha d'espaces verts.

### Objectifs :

Malgré une urbanisation constante, la ville de Lausanne s'est engagée à préserver la qualité de vie de ses habitants. Pour cela, plusieurs objectifs ont été définis :

- Rompre avec l'entretien des années 1960 – 1970 qui consistait à « faire propre » sans se soucier de l'aspect « naturel » des espaces verts.
- Travailler avec la nature en respectant les cycles biologiques.
- Respecter l'identité de chaque parc en différenciant l'entretien selon sa vocation, son histoire et son rôle dans la ville.
- Augmenter la diversité et la richesse des espaces verts dans la ville.



Les plantes sauvages trouvent une place au sein de la ville (photo : SPP).



*Les espaces interstitiels de moindre fréquentation ne nécessitent pas un entretien intensif (photo : F.Thoumire).*

### Principes :

La mise en place de la gestion différenciée sur la ville de Lausanne a nécessité pour le service parcs et promenades d'avoir une vision très globale de son territoire afin de pouvoir déterminer les zones pouvant faire l'objet de traitements horticoles ou paysagers plus ou moins poussés. Grâce à une cartographie des sites sur SIG (Système d'information géographique), une planification par secteur a pu être réalisée. Pour chacun de ces secteurs, trois classes de traitement ont été définies : traitement extensif, traitement moyen et traitement intensif.

Ces différentes classes de traitement permettent de « spécialiser » le traitement horticole ou paysager en fonction du type de milieu. Par exemple, les gazons de prestige ou les gazons d'équipements sportifs (terrain de foot ou piscines par exemple) font l'objet d'un entretien intensif qui est imposé par leur usage et leur fréquentation. A l'opposé, les bermes routières et les giratoires peuvent tout à fait être gérés en prairie de fauche de façon extensive. Chaque secteur fait donc l'objet d'une planification informatique qui permet à tout moment, et très facilement, d'apporter des modi-

fications dans le temps et dans l'espace, ce qui facilite le travail des équipes sur le terrain.

Toujours avec le souci du respect des processus biologiques naturels, la ville de Lausanne utilise le plus souvent possible des matériaux de revêtement naturels et perméables permettant ainsi à l'eau de s'infiltrer et de favoriser le développement des végétaux en place.

Il est à noter que les économies de fonctionnement n'étaient pas le motif principal de la mise en place de cette gestion différenciée. En effet, sur les zones où une gestion traditionnelle coûtait très cher pour un résultat peu satisfaisant, il a été décidé d'alléger les travaux d'entretien (1 à 2 passages par an au lieu d'un passage tous les mois sur certaines prairie par exemple). Les économies réalisées de façon importante sur certains sites ont permis de transférer des moyens sur d'autres zones nécessitant un entretien plus poussé et qui ne pouvait être réalisé auparavant.

### Résultats en matière de...

#### \* Environnement :

L'utilisation de produits phytosanitaires a diminué considérablement. En effet, les engrais et les désherbants sélectifs ne sont utilisés que pour les gazons sportifs ou de prestige.

L'utilisation de revêtements perméables dès que cela est possible permet de diminuer les nuisances liées aux ruissellements pluviaux et permet de diminuer la consommation d'eau d'arrosage.

#### \* Economie :

La mise en place d'une gestion différenciée n'est pas systématiquement synonyme d'économie car les investissements au départ sont assez importants. Par exemple, le matériel traditionnel doit être adapté et quelquefois démultiplié ce qui peut entraîner des coûts importants. La formation du personnel en général est également consommateur de temps.

#### \* Social :

Le personnel est formé de façon à pouvoir répondre aux questions des habitants qui peuvent parfois être étonnés ou « choqués » de certaines pratiques qui constituent quelquefois une véritable rupture avec l'entretien traditionnel d'espaces verts qu'ils ont toujours connu. La mise en place de cette gestion différenciée a permis dans certaines circonstances d'établir un « dialogue » entre les habitants de Lausanne et le personnel du service des parcs et promenades.



Giratoire traité en « prairie maigre » nécessitant un très faible entretien (photo :F. Thoumire).

### Clés de la réussite :

- Une volonté et un soutien politique sont indispensables.
- La notion de « temps » est très importante lorsque l'on met en place une gestion différenciée. En effet, il faut plusieurs années à des espaces verts, gérés de façon traditionnelle, pour retrouver un cortège floristique varié après la mise en place d'un nouveau mode de gestion et d'entretien. En ce qui concerne Lausanne, la gestion différenciée a été instaurée en 1991 et les premiers résultats visibles sont apparus en 1997-1998.
- La formation du personnel est indispensable afin que ceux-ci s'approprient cette nouvelle démarche. Pour cela, les agents techniques du service des parcs et promenades bénéficient d'une formation continue sur la base de conférences et de cours sur des thèmes très variés : taille des arbres, pédofaune, géologie, comportement face au public, etc.
- Nécessité d'une véritable campagne d'information

et de sensibilisation du public afin d'expliquer l'intérêt et les enjeux de la gestion différenciée. Lors de la mise en place de ce nouveau mode de gestion, les habitants de Lausanne ont été surpris, voire « choqués » par certains espaces verts envahies de « mauvaises herbes » et ne faisant pas « propre ». Il aura fallu près de 15 ans aux habitants de Lausanne pour accepter et s'approprier cette nouvelle façon de traiter certains espaces verts et demander au service des parcs et promenades d'en faire encore plus.

- Nécessité d'un suivi faunistique et floristique régulier afin de pouvoir réorienter, si besoin les opérations d'entretien. Le service des parcs et promenades de Lausanne fait réaliser chaque année un inventaire floristique et faunistique et un bilan est réalisé tous les dix ans.

### Perspectives de développement :

L'expérience de Lausanne avec son entretien et sa gestion différenciés commence à faire « tache d'huile » en Suisse où de plus en plus de communes s'orientent vers une gestion plus « écologique » de leurs espaces verts.

### Contacts

M. Marc Perrin – Chef du service parcs et promenades  
46, Avenue du Chablais  
1000 Lausanne 23  
Tél. : +41 21 315 57 15